

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 27 JANVIER 2023 à 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

Date de la convocation : 23 janvier 2023

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – Georgette MILLY – Marcelle PARIS – David REY – Léna ROMAN

Excusés : Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Jean-Marc BERNAUDON – Cécile SARRASIN

Pouvoir :

Philippe PANCOL donne pouvoir à David REY

Patrick GELLARTS pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Jean-Marc BERNAUDON donne pouvoir à Nathalie HURLIN

Séverine PASQUALI-BARTHELEMY donne pouvoir à Elodie BERARD

Cécile SARRASIN donne pouvoir à Georgette MILLY

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Marcelle PARIS

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

1. Prolongation délais remboursement prêt relais – budget eau et budget principal -
Approuvé à l'unanimité

Les prêt relais d'un montant de 179 887,75 € (budget eau) et de 370 053,00 € (budget principal), souscrits en attendant le versement des subventions de la part de nos financeurs arrive à échéance le 28/02/2023. Toutes les subventions n'étant pas encore versées, le Conseil Municipal approuve la prolongation d'un an pour le remboursement de ce prêt relais. Ils pourront être remboursés par anticipation sans frais.

2. Dénomination des voies publiques : complément - *Approuvé à l'unanimité*

En complément des dénominations faites antérieurement, la Route de la Drague est dénommée. Elle est située lieudit les Peupliers, depuis la route nationale 94 jusqu'à la parcelle cadastrée F 975.

3. Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la base d'eaux vives -
Approuvé à l'unanimité

La société Propulse a proposé à la commune de Saint Crépin de gérer la base d'eaux vives de Saint Crépin durant l'été 2023. Sa proposition a retenu l'attention du Conseil Municipal car elle propose un changement dans les prestations proposées et dans la gestion du site. Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée pour la saison été 2023.

4. *Echange d'une partie de la parcelle cadastrée H439 contre la parcelle cadastrée G2293 - Approuvé à l'unanimité*

Par délibération n°2021-092 en date du 10 décembre 2022, le Conseil Municipal approuvait l'échange d'une partie de la parcelle communale cadastrée H439 contre la parcelle cadastrée B1559 appartenant aux Consorts BARALI. Or, Madame BARALI a fait connaître à la commune

qu'elle rencontre des difficultés dans le règlement de la succession de sa famille et a proposé à la commune une autre parcelle de terrain, non issue de cette même succession, permettant de régulariser l'échange dans des délais raisonnables.

Cette proposition a été acceptée par le Conseil Municipal.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal est informé d'un virement de crédit de 0,01 € réalisé sur le budget principal, exercice 2022, pour un ajustement de comptes.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion s'étant tenue à la DDT le 26/01/2023 relative au projet de deuxième microcentrale sur le Torrent de Pra Reboul.

Nathalie HURLIN fait part du changement ressenti par les élèves et le personnel de la restauration scolaire depuis le mois de novembre en ce qui concerne les repas livrés à la cantine.

Contact sera pris avec les autres communes pour voir si elles ont constaté ce changement. Le cas échéant, contact sera pris avec le prestataire.

Concernant la cantine scolaire, suite à des échanges avec certains parents, nous avons décidé de rappeler de prix de revient d'un repas servi à la cantine scolaire aux parents d'élèves. Ce coût intègre le prix d'achat auprès du prestataire, le prix du pain, les coûts de personnel et les frais fixe (chauffage, électricité...).

Les parents ayant confondu prix d'achat et prix de revient, un nouveau message leur sera adressé en rectificatif.

Adrien BLANC fait part de la demande de Madame CHANONIER pour l'installation d'un miroir de voirie en face de la sortie de sa voie débouchant sur la route de Saint Jean : avis favorable, le miroir sera installé dès que possible.

Elodie BERARD fait un compte rendu rapide de la formation qu'elle a suivie cette semaine avec la Gendarmerie, à destination des Maires et Adjoints, et relative aux incivilités envers les élus et les réponses à y apporter. Un power point devrait nous être adressé par les formateurs.

La commission « Camping » s'est réunie ce jour et un compte rendu détaillé sera fait lors d'une prochaine réunion.

Léna ROMAN en profite pour faire part de ses recherches pour diminuer les nuisances sonores en provenance du camping, lors des concerts. Ces événements ayant lieu moins de 10 fois par an et étant encadrés réglementairement, les solutions proposées semblent disproportionnées. Néanmoins, les Saint Crépinois qui constateraient des débordements horaires, sont invités à appeler la Gendarmerie, compétente pour faire respecter le droit.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS

La secrétaire de séance
Marcelle PARIS